

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai

**Commune de
HAYNECOURT
59268**

Tél : 03 27 81 99 21
mairiehaynecourt@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE CIRCULATION

N ° 20240318

Le Maire d'Haynecourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la sécurité routière,
Vu la demande, reçue par mail en date du 18 mars 2024, de la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST, située 2, rue Louise Michel 59161 ESCAUDOEUVRES, tendant à réglementer la circulation des véhicules sur le Chemin communal n°5, pour des travaux urgents sur chaussée à compter du mercredi 20 mars 2024 jusqu'au vendredi 22 mars 2024 inclus,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du mercredi 20 mars 2024 jusqu'au vendredi 22 mars 2024 inclus, la circulation des véhicules sera réglementée pour les motifs ci-dessus.

Article 2 : Les restrictions de circulation sur la voie seront les suivantes : circulation alternée par alternat manuel et par feux tricolores ; limitation de vitesse à 30 km/h ; défense de stationner et de dépasser pour tout véhicule.

Article 3 : La Société EIFFAGE ROUTE NORD EST assurera la pose des panneaux de signalisation.
Les différentes restrictions de circulation seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de brigade de Gendarmerie autonome d'Iwuy,
- Monsieur le Directeur de la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST.

Fait à Haynecourt, le 18 mars 2024,

Le Maire, Bernard HUREZ

